

*(Mon discours pour les cérémonies locales du 11 novembre 2022)*

Depuis la loi du 20 février 2012, le parlement a instauré le 11 novembre comme une journée « en hommage à tous les morts pour la France, militaires et civils, que ce soit dans les guerres et du fait du terrorisme ». Ces cérémonies du 104<sup>e</sup> anniversaire de l'armistice de 1918 et le conflit russo-ukrainien contraignent le citoyen à s'interroger sur le sens de son devoir face à la guerre

En effet, la guerre en Ukraine se poursuit dans des conditions bien similaires à celles de cette première guerre mondiale. Rappelons-nous septembre 1914, où l'Armée française composée à la fois de soldats professionnels, de mobilisés et d'appelés a résisté malgré de lourdes pertes à l'agression allemande lors de la bataille de la Marne. L'heure était grave et dans son ordre du jour à l'Armée du 5 septembre 1914, le général Joffre, chef d'État-Major général de l'Armée, ordonnait : « (...) Une troupe qui ne peut plus avancer devra coûte que coûte garder le terrain conquis et se faire tuer sur place plutôt que de reculer. Dans les circonstances actuelles, aucune défaillance ne peut être tolérée ».

Des propos similaires ou proches ont été tenus par le président Zelenski pour la défense de l'Ukraine durant les premières semaines de la guerre. Une guerre engagée doit être gagnée quand la survie de la Nation est en jeu. La III<sup>e</sup> République n'aurait pas survécu à la défaite. L'Ukraine n'aurait pas survécu sans la détermination exprimée par le président Zelenski.

Cependant la bataille de la Marne n'a pas été gagnée par hasard. Etre capable après des semaines de retraite de relancer des centaines de milliers d'hommes à l'offensive montre l'engagement collectif de combattre l'agresseur, responsable aussi d'exactions envers la population civile dans les zones conquises. Seul le patriotisme et le sens du devoir pouvaient motiver ces hommes et leur permettre de résister à la violence de ce conflit. En serait-il de même aujourd'hui ?

« Le patriotisme c'est servir une cause qui est plus grande que nous, c'est ce qui nous permet de nous dépasser nous-mêmes, de dépasser nos frontières ». N'est-ce pas ce que cette guerre de 1914-1918 nous a appris ? N'est-ce pas aussi ce que nous montre la guerre en Ukraine ? La défense de son pays par les armes par chaque citoyen est non seulement un acte patriotique mais aussi me semble-t-il un critère de la citoyenneté. Or, aujourd'hui, nous entendons parfois des citoyens français affirmer leur volonté de quitter la France si elle était agressée et s'il fallait se battre pour la défendre. Comme l'a évoqué le président Macron, chef des armées, il est grandement temps de construire notre résilience et la force morale nécessaires pour que notre nation soit forte face à l'adversité.

Enfin, nous devons assumer notre devoir de mémoire et exprimer notre reconnaissance aux combattants d'hier et d'aujourd'hui, morts ou blessés, à leurs familles. Nous devons aussi apporter notre soutien à ceux qui assurent notre sécurité lointaine en Afrique ou dans l'Est de l'Europe, dans les Etats baltes, en Pologne, en Roumanie.

Ainsi, il me paraît bon de rappeler aujourd'hui l'œuvre des Bleuets de France. Le Bleueteur de France que je porte sur mon uniforme, est le symbole de la mémoire et de la solidarité envers les anciens combattants, les victimes de guerre ou du terrorisme, les veuves et les orphelins.

Pourquoi le symbole du Bleuets créé en 1916 ? Les bleuets, comme les coquelicots pour les Britanniques, continuaient à pousser dans la terre retournée par les milliers d'obus qui labouraient quotidiennement les champs de bataille pendant la Grande Guerre. Ces fleurs étaient le seul témoignage de la vie qui continuait et la seule note colorée dans la boue des tranchées.

Hier comme aujourd'hui, la guerre voulue par d'autres est devenue une réalité, en Ukraine et demain ailleurs. La sécurité et la survie de la France reposent sur la volonté des Français à assumer leur devoir car « *notre liberté n'est pas gratuite* » et le sang que l'on est capable de verser est le prix de la liberté. C'est ce que nous rappelle avec force et courage le peuple ukrainien. C'est pourquoi la mémoire de ceux qui ont assumé leur sens du devoir jusqu'au sacrifice doit être honorée et enseignée.

Je vous remercie

## Historique du symbole du Bleuets

L'origine de l'insigne remonte à 1916. M<sup>me</sup> Suzanne Lenhardt, infirmière-major de l'hôpital militaire des Invalides, veuve d'un capitaine d'Infanterie coloniale tué en 1915, et M<sup>me</sup> Charlotte Malleterre, fille du général Gustave Léon Niox et épouse du général Malleterre, décident d'organiser des ateliers où les blessés confectionnent des bleuets dont les pétales sont en tissu. Ces insignes seront vendus au public à diverses occasions et le produit de ces ventes permettra de donner à ces hommes gravement blessés un petit revenu.

Le 15 septembre 1920, Louis Fontenaille, président des *Mutilés de France*, présente un projet destiné à rendre pérenne le *Bleuet de France* comme fleur symbolique des « morts pour la France ».

En 1928, le président Gaston Doumergue accorde son haut patronage au *Bleuet de France*, les ventes s'étendent alors progressivement à l'ensemble du pays. Dès 1935, l'État officialise la vente du *Bleuet de France* chaque 11 novembre partout en France, puis, en 1957, un second jour de collecte est créé le 8 mai.

Cette collecte de dons est assurée par des bénévoles de l'Œuvre nationale du Bleuets de France. Association reconnue d'utilité publique, elle est sous l'autorité de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre.

Son objectif est de recueillir des fonds pour financer les œuvres sociales qui viennent en aide aux anciens combattants, aux soldats blessés en opérations, aux veuves et veufs de guerre, aux pupilles de la Nation, aux victimes du terrorisme.

L'Œuvre soutient aussi les militaires engagés sur des théâtres d'opération en participant à l'initiative « Colis de Noël pour les soldats en opérations extérieures ».

Elle participe également à des actions auprès des enfants des écoles, des collèges et des lycées pour promouvoir la mémoire en participant financièrement à des déplacements permettant la découverte de lieux mémoriels

(<https://www.onac-vg.fr/presentation-du-bleuet-de-france>).

## **Mes dernières interventions sur LCI**

<https://www.tf1info.fr/replay-lci/video-le-club-le-chatelier-mardi-8-novembre-2238038.html>,  
15h00 - 18h00

<https://www.tf1info.fr/replay-lci/video-le-club-le-chatelier-du-mercredi-09-novembre-2238158.html> - 15h00 - 18h00

LCI midi du 11 novembre 13h30 - 14h15 au retour des cérémonies du 11 novembre,  
<https://www.tf1info.fr/replay-lci/video-lci-midi-du-vendredi-11-novembre-2022-2238359.html>